



Bon de commande 2012

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
E-mail	
Date de la sortie	
Formule Descente / Journée	
Heure de rendez-vous	
Activités	
Nombre de personnes	
Prix par personne	
Total	
Acompte 30% =	

(L'acompte, il se calcule sur le nombre approximatif de participants. Il suffira juste de nous confirmer 4/5 jours avant le nombre définitif de participants)

Le bon de commande avec la mention « bon pour accord » ainsi que le chèque d'acompte doivent nous être envoyés à notre base nautique :

UHINA Rafting
Route Départementale 918
64780 BIDARRAY

Le client atteste avoir lu, approuvé et compris les conditions générales de ventes.

UHINA RAFTING - CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Toute réservation est soumise à l'acceptation des conditions générales de ventes, ce que le client reconnaît expressément. La personne en charge de la réservation s'engage à faire connaître à l'ensemble des participants les conditions générales de ventes.

Les présentes conditions générales de ventes sont conclues entre la société UHINA – RD 918 – 64780 BIDARRAY et les personnes effectuant une ou plusieurs réservations (rafting, mini-raft, canoë-gonflable et bouée gonflable), ci-après dénommés le client.

ARTICLE 1 : ADMISSION

Tout participant atteste être en bonne santé, savoir nager 25 mètres et être capable de mettre la tête sous l'eau. Pour des raisons évidentes de sécurité, il s'engage à respecter les consignes de sécurité de l'équipe UHINA.

Pour les mineurs, le (la) père (mère) ou responsable du mineur atteste de l'aptitude du mineur aux pré-requis ci-dessus. Tous mineur de moins de 12 ans doit être accompagné par un responsable majeur (père, mère...).

Ne pas être sous l'emprise d'un état alcoolique, de drogue et/ou de médicament.

L'activité est déconseillée aux personnes enceintes.

ARTICLE 2 : RESERVATION

Toute réservation doit être confirmée :

- par l'envoi du bon de commande (à télécharger le cas échéant sur www.uhina.fr) accompagnée d'un chèque d'acompte au moins égal à 30 % du prix total de l'activité

- ou par le paiement d'un acompte au moins égal à 30 % du prix total

Toute réservation non confirmée par le paiement d'un acompte au moins égal à 30 % du prix total pourra être annulée par UHINA et ce sans aucun préavis ni aucune indemnité, ce que le client reconnaît expressément.

La réservation ne sera effective que sous réserve des disponibilités et paiement de l'acompte dans les conditions ci-dessus.

ARTICLE 3 : MODIFICATION / ANNULATION

Toute modification ou annulation par le client ne sera effective qu'à réception d'un écrit (courriel à rafting@uhina.fr, lettre recommandée avec avis de réception à UHINA RAFTING – RUE LATXAIA – 64780 BIDARRAY, SMS au 06 15 38 79 38) et dans le délai de réception de l'écrit à plus de 48 heures de la date effective de réservation. La modification/annulation téléphonique n'est pas valable.

Pour toute annulation totale ou partielle par le client à moins de 48 heures (notamment pour cause de météo ou désistement de dernière minute), le client s'engage au paiement total de l'activité et aucun remboursement ne sera effectué (50 % au-delà des 48 heures).

Pour toute modification par le client de sa réservation, notamment en cas d'ajout du nombre de participants et/ou modification de date, cela ne sera effectif que sous réserve du planning, en fonction des disponibilités et de l'organisation (et toujours confirmée par écrit).

Pour des raisons évidentes de sécurité (orage, niveau d'eau...), l'équipe UHINA se réserve le droit d'annuler ou de modifier le programme sans préavis et aucune indemnité ne pourra être réclamée. En cas d'annulation, UHINA remboursera les sommes versées.

ARTICLE 4 : CLIENTS SOUS EMPRISE D'UN ETAT ALCOOLIQUE

Pour les clients sous emprise d'un état alcoolique, UHINA annulera la réservation et aucun remboursement ne sera dû. Le client restant redevable du solde, l'état du client étant à l'appréciation de UHINA. En cas de contestation, UHINA pourra proposer aux clients concernés de souffler dans un ballon de contrôle d'alcoolémie afin de valider les aptitudes du client à la pratique de l'activité.

ARTICLE 5 : COMPORTEMENT SUR BASE

Le client s'engage à user des lieux de manière paisible « en bon père de famille » et au respect des autres personnes.

Un espace sanitaire étant en accès libre, le client s'engage à l'utilisation de ces dernières si nécessaire.

Les hamacs étant un lieu de tranquillité en accès libre dans la limite de 2 personnes, pieds nus, il convient de se déchausser et de respecter la limite de 2 personnes maximum. Ne pas à utiliser comme balançoire pour des raisons évidentes de sécurité.

Le client s'engage aussi à utiliser les tables et chaises mises à disposition de manière habituelle : assis sur les chaises ou bancs, pieds au sol (ne pas s'asseoir sur les tables, ne pas mettre les pieds sur les tables et chaises).

Le client s'engage aussi à l'utilisation des poubelles mise à sa disposition.

Le barbecue étant en accès libre, le client prend les mesures de sécurité approprié (notamment concernant la prévention du feu et le risque lié aux enfants).

Aussi, en cas de comportement non approprié (grossièreté, nudité...), UHINA se réserve le droit d'annuler la réservation client, aucun remboursement ne sera dû et le client restera redevable du solde à payer. Par ailleurs, un dépôt de plainte pourra être effectué à l'encontre du client.

ARTICLE 6 : CIRCULATION SUR BASE DE VEHICULE MOTORISE

La circulation sur la base et le chemin d'accès sont limités à la vitesse de 5 km/heure.

ARTICLE 7 : DEGRADATION DE MATERIEL

Toute dégradation de matériel sera facturée au client au prix du neuf, ce que le client reconnaît expressément.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

UHINA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle. UHINA propose aussi des assurances facultatives complémentaires que le client peut souscrire s'il le souhaite.

ARTICLE 9 : CONTESTATION

En cas de contestation, le tribunal de Bayonne sera compétent.